

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ASSISTANTS FAMILIAUX : LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE RECRUTE !

Le métier d'assistant familial, plus connu sous le terme de famille d'accueil, fait face à une réelle crise des vocations.

Le Département du Rhône, qui emploie déjà 142 assistants familiaux, continue d'encourager le recrutement. En parallèle, la collectivité met en place de nouveaux outils comme l'Album de vie, à destination des enfants confiés.

Via l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le Département a sous sa responsabilité les enfants confiés (0 à 18 ans), avec l'accord des parents ou par décision du juge des enfants, pour une durée variable de quelques mois à plusieurs années.

• UN ENJEU FORT SUR LE RECRUTEMENT

Pour les accueillir, le Département dispose de plusieurs solutions : l'accueil collectif (Maisons d'enfants, foyer, etc.) ou la famille d'accueil. Le Département a donc besoin de recruter **des assistants familiaux qui deviennent des agents non-titulaires de la fonction publique, sous contrat de travail en CDI**. Ils sont pleinement intégrés dans les équipes enfance sur le territoire en Maison du Rhône, à proximité de leur domicile.

« *Le Département du Rhône est confronté à des difficultés importantes de recrutement des assistants familiaux, impactant fortement la prise en charge des enfants et des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, alerte Mireille Simian, Vice-présidente du Département du Rhône en charge de l'enfance, de la famille et de l'égalité femme-homme. À court terme, nous souhaitons trouver une solution rapide pour accueillir des enfants et des jeunes de tout âge (bébés sortant de la pouponnière, enfants porteurs de handicap, adolescents...). Et dans la durée, ces recrutements permettront d'anticiper les départs en retraite des prochaines années.* »

• L'ALBUM DE VIE : UN OUTIL ESSENTIEL POUR LES ENFANTS

Le métier d'assistant familial est un vrai projet de famille. Les professionnels accueillent les enfants confiés chez eux, 24h/24 et 7 jours/7. Ils garantissent **une sécurité affective et éducative aux enfants placés**, et participent à sa **prise en charge pluridisciplinaire et à son accompagnement** en tant que membre à part entière de l'équipe médico-sociale. **Pour les enfants confiés, il est essentiel de connaître leur histoire et de décrire les liens qui se tissent au quotidien dans la famille d'accueil.** Porté par cette réflexion, le Département du Rhône a mis en place un outil d'importance qui s'adresse aux enfants confiés, de la naissance à 12 ans : **l'album de vie**. Cet outil de travail permet de consigner tous les événements qui marquent le quotidien du mineur pris en charge : premiers pas, premières visites médiatisées, première scolarisation, etc.

Depuis le mois de septembre, les assistants familiaux sont progressivement formés à l'utilisation de ce nouvel outil qui devrait s'étendre, dans un second temps, aux établissements enfance qui le souhaitent.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Direction de la Communication · Relations presse

Tél: 04 72 61 78 39

philippe.hugot@rhone.fr et lea.cordonier@rhone.fr